



Cap sur l'école inclusive
en Europe



Fiche Ressource

Coopérer pour rendre l'école plus inclusive

Tronc du module / E

Contact : Olivier Paolini

Président de l'OCCE de l'Aude (Office Central de la Coopération à l'École)
Professeur des écoles spécialisé à Narbonne – olivierpaolini@yahoo.fr



1/ Thématique abordée : LA COOPÉRATION

En France, la scolarisation et l'inclusion des élèves en situation de handicap sont un enjeu de justice et de droits. Beaucoup d'entre eux sont encore discriminés et leur accueil dans l'école de la République française est problématique. La désinstitutionnalisation reste un concept qui a du mal à trouver un écho dans les pratiques professionnelles et l'emprise du secteur du médico-social sur le handicap est encore très forte. Les acteurs de terrain ont entre leur main la possibilité de faire avancer les mentalités et le système ségrégatif actuel en développant des **coopérations** pour casser les frontières marquées par l'existence des établissements spécialisés.

Six relations coopératives sont décrites dans cette fiche comme autant de piliers nécessaires pour soutenir l'édifice de l'école inclusive.

=> Je vous invite à lire la fiche bonne pratique : « *Coopérer pour mieux inclure au travers des pratiques artistiques et culturelles – Spectacle L'Odyssée* » qui explicite à travers l'exemple d'un projet pédagogique comment il est tout à fait possible de construire des ponts et mélanger les populations d'enfants afin de développer les pratiques artistiques et culturelles pour tous.

2/ Contexte :

En France, l'inclusion est une égalité des droits pour tous

Le cadre législatif de la scolarisation des élèves en situation de handicap a évolué durant les années qui viennent de s'écouler. Faisant suite à la loi du 11 février 2005 qui pose le droit à la scolarisation pour tous les élèves en situation de handicap, l'école inclusive prônée depuis la loi de Refondation de l'École de la République de 2013 a engendré un changement systémique.

Cette mutation de notre école est un basculement de vision qui renverse le principe de l'éducation spécialisée pour rendre accessible une éducation pour tous. Les professionnels de l'enseignement et les acteurs locaux impliqués doivent rénover leurs pratiques pour tenir compte de ces modifications. Cependant, un certain nombre de représentations et d'obstacles empêchent encore la scolarisation des élèves en situation de handicap et notamment celle des enfants et adolescents autistes.

La prise en charge du handicap et plus spécifiquement de la scolarisation des élèves en situation de handicap s'insère aujourd'hui dans une évolution historique qui a abouti au concept d'inclusion. L'inclusion est « *l'action d'inclure quelque chose dans un tout, un ensemble ; c'est l'état de quelque chose qui est inclus dans autre chose* »¹. La notion d'inclusion s'oppose à celle d'exclusion. L'objectif est donc d'inclure tous les élèves quelle que soit leur différence et de signifier l'égalité des droits pour tous.

Faisant suite aux traités internationaux², le législateur français a donc choisi d'enclencher une transition permettant de bâtir une société inclusive. Aujourd'hui, la loi le permet. Cependant, elle n'est pas suffisamment appliquée et nous constatons que les politiques publiques véritablement inclusives peinent à se mettre en place, que notre système éducatif est encore très contraint et que le manque de formations - de la société et particulièrement des enseignants - aux problématiques du handicap empêche une mise en place étendue.

Plusieurs questionnements apparaissent lorsque nous prenons en considération l'inclusion comme une donnée de l'équation. Comment les acteurs de terrain peuvent-ils agir malgré tout? Comment rendre plus accessible un monde pour des personnes ayant un fonctionnement différent? Comment adapter notre école pour la rendre plus accessible aux élèves différents? Est-ce que la coopération peut être une hypothèse de travail pertinente? Peut-elle être un levier pour faire tomber les barrières rigides de notre système scolaire encore très cloisonné et faire évoluer cette situation?

La problématique des IME : comment faire tomber les barrières de la ségrégation ?

En France, la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire est préconisée. Cependant, la mise en place reste encore problématique du fait de l'organisation du système éducatif, de l'absence de formations des enseignants et du manque d'accompagnement adéquat. L'accueil des enfants et des adolescents avec un handicap mental, autistes ou polyhandicapés est souvent privilégié au sein des établissements sociaux et médico-sociaux.

¹ <http://www.larousse.fr>

² *Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux* de juin 1994 et *Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies* du 13 décembre 2006.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation qui exclue une part importante de personnes de la société.

Dès lors, forts des ces constats, comment rapprocher les établissements spécialisés et les écoles afin de mieux inclure les enfants et les adolescents en milieu ordinaire ? Comment construire un accompagnement éducatif adapté basé sur les résultats de la recherche scientifique ?

3 / Finalité :

En tant qu'enseignant spécialisé travaillant en IME, ma réflexion m'a amené à réfléchir à nos pratiques et spécialement à la pédagogie de projet qui me semble particulièrement intéressante pour travailler la **coopération**.

Pour Philippe Perrenoud³, une **démarche de projet** :

- « *est une entreprise collective gérée par le groupe d'élèves.*
- *s'oriente vers une production concrète au sens large.*
- *induit un ensemble de tâches dans lesquelles tous les élèves peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif qui peut varier en fonction de leurs moyens et leurs intérêts.*
- *suscite l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire de gestion de projet (décider, planifier, coordonner...).*
- *favorise en même temps des apprentissages identifiables (au moins après-coup) figurant au programme d'une ou plusieurs disciplines ».*

Dès lors, la mise en place de la **pédagogie de projets**⁴ peut être un excellent support de travail pour créer l'ouverture manquante dans les établissements spécialisés et créer les conditions de leur rapprochement avec le milieu ordinaire.

Il y a un véritable enjeu éducatif à rapprocher deux mondes séparés : celui de l'Education nationale avec celui du secteur du médico-social. Par les projets, en mélangeant les populations, nous pouvons créer ce rapprochement que le système politique français n'a pas encore organisé. En cassant les frontières, nous permettrons aux enfants et aux adolescents handicapés de progresser et nous leverons les obstacles pour changer les regards et les comportements afin d'apprendre à mieux vivre tous ensemble. Ainsi les projets inter établissements peuvent créer des ponts pour que ces rencontres puissent avoir lieu. La coopération à l'école a donc un rôle central à jouer dans notre société qui cherche à devenir plus inclusive.

Coopérer pour mieux inclure

³ Perrenoud Philippe, *Apprendre à l'école à travers des projets : pourquoi ? Comment ?*. Éducateur, n° 14, décembre 2002.

⁴ Dossier d'actualité veille et analyses, Institut Français de l'Education (Ifé), n°82, février 2013.

Sylvain Connac, docteur en sciences de l'éducation, chargé de cours à l'université Paul Valéry de Montpellier et fervent défenseur de la pédagogie coopérative, donne la définition suivante⁵ : « *Coopérer c'est agir à plusieurs, faire à plusieurs, produire à plusieurs* ».

Les travaux d'Alain Marchive ont également mis en lumière *l'agir coopératif* qui repose sur quatre fondements : *l'aide, l'entraide, le travail en groupe* et *le tutorat*.

- L'aide : L'expert apporte son aide à la personne qui en a besoin.
- L'entraide : Association de pairs pour résoudre un problème.
- Le travail en groupe : Association de pairs dont chacun a un rôle prédéfini pour résoudre un problème.
- Le tutorat : L'expert reconnu, pour un temps et sur un objectif précis apporte son aide à une personne pour qu'elle devienne autonome.

La *coopération* s'oppose à la *compétition* qui est « *l'action de chercher à obtenir en même temps que d'autres le même titre, la même charge ou dignité, la même fonction...* »⁶.

Co-opérer, c'est au sens propre opérer ensemble, c'est « *participer à une œuvre commune* ». Coopérer est aussi une « *méthode d'action par laquelle des individus ou des familles ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de tous sont égaux et où le profit réalisé est réparti entre les seuls associés au prorata de leur participation à l'activité sociétale* ».

Il y a donc des *profits* mutuels à tirer parti de la coopération dans une relation humaine. Chaque individu engagé dans une dynamique de coopération bénéficiera des avantages de *l'œuvre commune* qui seront répartis équitablement entre les participants. Les chercheurs en pédagogie coopérative ont principalement axé leurs travaux en direction des apprentissages des élèves.

Les six piliers de la coopération pour rendre l'école inclusive⁷

L'enjeu d'une société inclusive est de rassembler au sein de son école l'ensemble des enfants, quelle que soit leur singularité. Cependant, certains besoins nécessitent un accompagnement humain et/ou un matériel spécifique. Sans en rabaisser l'importance, la multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine du handicap complexifie notre capacité d'action individuelle. Elle nous oblige à réfléchir de manière collective et à agir de façon coordonnée.

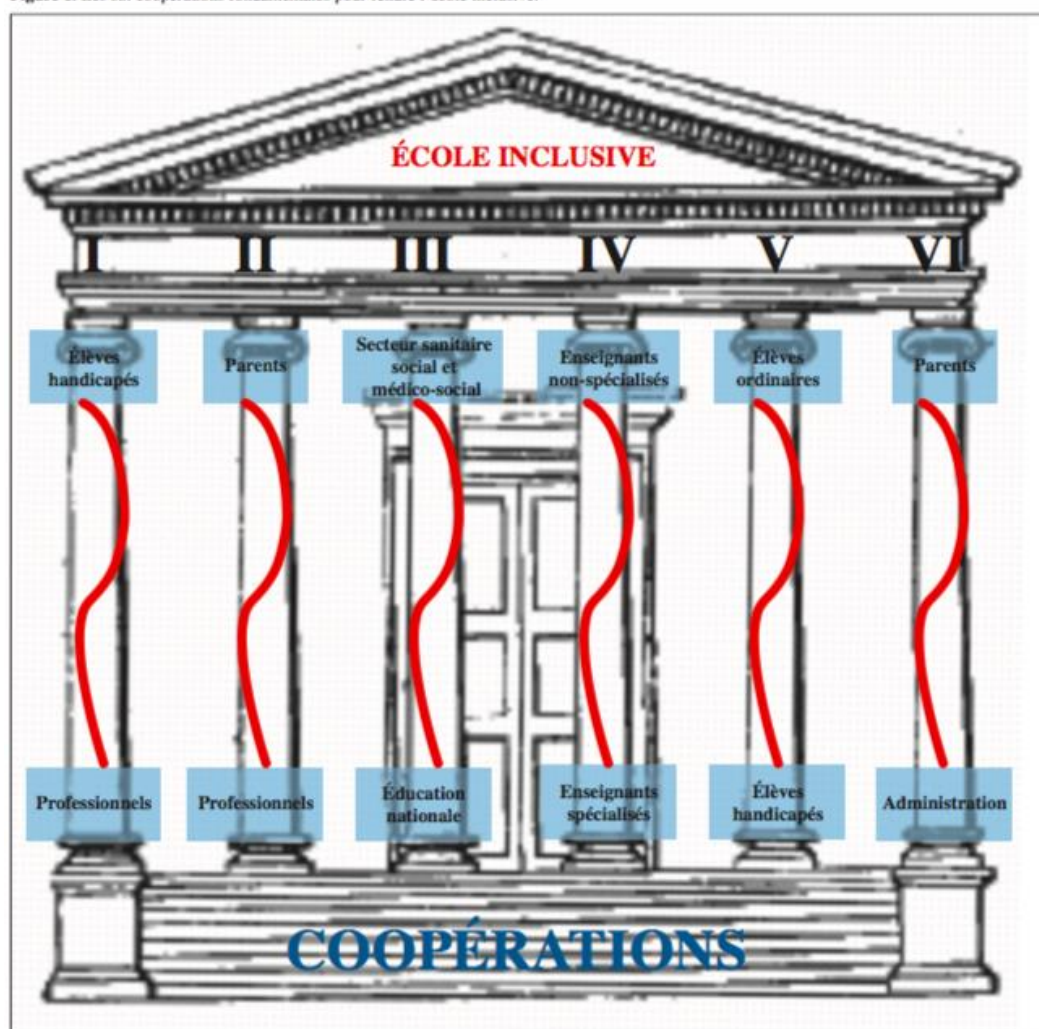
Comme six piliers soutenant l'édifice de l'école de la République, six coopérations me paraissent fondamentales afin de progresser vers l'école inclusive :

⁵ Connac Sylvain, *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école*, Paris, ESF éditeur, collection pédagogies (2009).

⁶ <http://www.larousse.fr>

⁷ PAOLINI, O. (2017). *Coopérer pour rendre l'école plus inclusive*. A.N.A.E.n°150, novembre - décembre 2017.

Figure 1. Les six coopérations fondamentales pour rendre l'école inclusive.



Au sein de chaque colonne, si l'un des deux partenaires ne coopère pas, l'accès à l'école inclusive fragilisera le pilier. Si un ou plusieurs piliers sont fragiles, voire absents, alors l'accès à l'école sera compromis.

Pilier I – Coopération entre les professionnels et les enfants ou adolescents en situation de handicap.

Pilier II – Coopération entre les professionnels et les parents.

Pilier III – Coopération entre l'Éducation nationale et le secteur sanitaire, social et médico-social.

Pilier IV – Coopération entre enseignants spécialisés et enseignants non-spécialisés.

Pilier V – Coopération entre élèves ordinaires et élèves en situation de handicap.

Pilier VI – Coopération entre l'administration et les parents des enfants ou adolescents avec un handicap.

4/ Limites :

Faire tomber les barrières des établissements qui ont des fonctionnements différents et des administrations cloisonnées est difficile car cela va à l'encontre d'organisations et d'habitudes établies depuis de nombreuses années. Tisser des liens avec les parents pour parvenir à la co-éducation avec les parents est également un finalité primordiale.

La difficulté de la société inclusive est là : réussir à rapprocher des cultures et tisser des relations de coopérations entre des personnes issues de milieux et de cultures différents.

Accepter la coopération c'est considérer l'autre, le reconnaître compétent et nouer avec lui une relation de confiance. C'est une relation d'équilibre qui est parfois difficile à mettre en place tant les enjeux peuvent parfois être complexes. L'apprentissage de la posture du « lâcher-prise » est nécessaire et c'est une exigence personnelle de tous les instants.

6 / Perspectives :

Permettre aux personnels des établissements médico-sociaux de travailler avec des enseignants des écoles ordinaires favorise les rapprochements. Il est en effet essentiel que les cultures des uns et des autres se rapprochent. Mieux se connaître permet d'envisager par la suite l'externalisation d'unités d'enseignement au sein des écoles ordinaires et d'avancer vers l'inclusion.